

## REGLEMENT INTERNE DU CLUB

### 1. Visite médicale

OBLIGATOIRE : Pour les personnes mineures au jour de l'inscription, un questionnaire de santé « pratique sportive des mineurs » est remettre au secrétariat ou bien un certificat médical si l'on a répondu « oui » à l'une des questions.

OBLIGATOIRE : pour les personnes majeures.

- Un certificat de moins de 3 mois doit être impérativement fourni au premier entraînement pour la première licence. Ce certificat est à renouveler tous les 3 ans.
- Une attestation de santé pour le renouvellement de la licence pour les années intermédiaire.

### 2. Entraînements et Compétitions

2.1 La participation aux entraînements et le **respect des horaires** au jours prévus est obligatoire. Toute **absence** ou **retard** doit être signalé par les parents auprès des moniteurs et monitrices de la section.

2.2 Les niveaux d'entraînement et d'engagement en compétition sont la responsabilité des moniteurs et monitrices.

### 3. Sécurité et Responsabilité des parents

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de la salle et s'assurer de la présence d'un moniteur du club. Il est également impératif de venir chercher votre enfant à l'entrée de la salle dès la fin de l'entraînement. **Les moniteurs et monitrices ne pouvant être tenus responsables en cas d'accident, une fois l'entraînement fini.**

### 4. Engagements et Devoirs des parents et gymnastes lors des compétitions

4.1 Les parents s'engagent à accompagner leur enfant, mais aussi si possible d'autres gymnastes et juges, sur le lieu de compétition à laquelle ils participent, et ce, 1 ou 2 fois dans l'année, selon le calendrier de compétition défini en début de saison et affiché dans la salle.

4.2 La **participation aux compétitions** pour lesquelles un ou une gymnaste est **inscrite** est **OBLIGATOIRE**, sauf cas majeur (maladie avec certificat médical). En cas d'absence, le club doit être notifié au plus tôt. A savoir qu'en

cas d'absence de gymnaste ou juges, le club est pénalisé financièrement sauf sous présentation d'un certificat médical.

## 5. Adhésion et Licence

La cotisation annuelle de la saison pour adhérer au club est obligatoire et due dès l'inscription. Elle est renouvelable chaque année et inclus l'obtention de la licence (reconnaissance du sportif par la fédération) ; à savoir, la *Fédération Sportive et Culturelle de France* (FSCF). Une **assurance est obligatoire** pour la pratique sportive (entraînements et compétitions), elle vous est proposée à minima (1.90 €) **inclus dans la cotisation**. Vous pouvez la refuser ou contracter avec suppléments des avantages supérieurs (cf. dossier d'inscription).

## 6. Inscription et Versements

Le paiement peut être effectué en 1 ou 3 fois (septembre, octobre et novembre). **En aucun cas le club ne remboursera la cotisation.** Pour les nouveaux adhérents, une **séance d'essai est accordée.**

## 7. Accès à la salle de gymnastique

Les adhérents ne sont admis dans la salle que pendant les heures d'entraînements. Pour assurer le bon déroulement des cours, et dans le respect de la pratique, les personnes non licenciées au club ne pourront être admises dans la salle. Le club n'est pas assuré pour les personnes non licenciées, et décline toute responsabilité en cas d'accident ou incident.

**Les Chewing-gums, bonbons, boissons et autre nouritures ainsi que les chaussures de viles sont interdites sur le praticable. Le respect du matériel mis à disposition est exigé ainsi que celui des vestiaires et toilettes pour le bien-être de tous.**

## 8. Droit à l'image

Le club dispose d'un compte, facebook, instagram, tiktok ainsi que d'un site internet. En signant le droit à l'image dans le dossier d'inscription, vous nous autorisez à diffuser des photos ou vidéos de votre enfant sur internet.

## 9. Tenue obligatoire et réglementaire

9.1 Lors des entraînements : les gymnastes doivent se présenter munis d'une tenue de sport adéquate à la pratique de l'activité. **Pas de bijoux** ( le club

décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol) et les **cheveux longs doivent être attachés.**

9.2 Lors des compétitions : la tenue réglementaire au sein de la FSCF est obligatoire, elle impose :

GAF	GAM
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un justaucorps du club</li><li>• Un survêtement du club</li></ul> <p><i>Ils sont prêtés par le club à chaque compétition (entretien compris dans le montant de la cotisation)</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un shorty personnel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un lèotard et un short pour les sections pupilles et poussins</li><li>• Un lèotard, un short et un sokol pour la section adulte</li><li>• Un survêtement du club</li></ul> <p><i>Ils sont prêtés par le club à chaque compétition (entretien compris dans le montant de la cotisation)</i></p>

Règlement interne lu et signé le .../.../....

A Clermont-Ferrand par ( nom et prénom)

L'adhérent.e	Les parents	Le président

**Exemplaire à nous retourner rempli et signé**  
**Penser à conserver une copie de celui-ci**